

protéger contre l'incendie, \$1,8000 ; exhaussement de la remise No 1, bassin Saint-Gabriel, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent trente-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Chambly:—Achèvement du déversoir de décharge à la station de force électrique, \$2,500 ; dommages causés par l'inondation, \$1,736, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Générateur électrique, câbles et arbres électriques, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Soulanges:—Construction et équipement (à voter de nouveau, \$22,000), pour l'année finissant le 30 juin 1904.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour écluse de Saint-Ours:—Pour achever la réfection du quai en aval de l'écluse, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux de Québec:—Pour marquer des bornes à nouveau, faire des levées de plans, etc., sur les canaux de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Soulanges:—Terrain et détérioration de terrain, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent:—Pour reconstruire barrage à Peterboro, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Rideau:—Pont mobile sur le canal, en ligne avec la rue Concession, Ottawa, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-un centins soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Reconstruction de barrage et pont à Dunnville, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante dix-huit dollars et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour commission des chemins de fer:—Pour payer le traitement des commissaires, du 18 au 31 janvier 1904, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Rémunération de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé l'examen du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil—montant supplémentaire requis, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—ports et rivières—Ile du Prince-Edouard:—Jetée de la rive Higgins—réfections et réparations, \$800 ; New-London—réparations au brise-ames, etc., \$600 ; port de New-London—améliorations de la passe d'entrée dans les rivières Clifton et Française, \$4,400 ; jetée de Cardigan-Nord—prolongement, \$1,600 ; île de la Pointe Prime—quai, \$4,000 ; réparations aux jetées et brise-lames, \$4,800 ; réparations aux jetées et brise-lames, bois créosoté, \$4,000 ; baie de Richmond—reconstruction du quai près de la traverse de la Grande-Rivière, \$4,000 ; port de Rustico—brise-lames sur l'île Robinson, à l'entrée sud du port, \$8,800 ; Sour pointe de Knight—renforcer le brise-lames, etc., \$4,000 ; port de Summerside—brise-lames, \$12,000 ; quai de West-Point—réparations, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1905.